

Le 24 juin 2015

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

SYNERGIE-OFFICIERS prend acte de la condamnation de l'Etat pour faute lourde dans 5 cas de contrôle d'identité. Pour autant, cette décision isolée n'emporte pas jurisprudence générale.

SYNERGIE-OFFICIERS refuse l'amalgame entre des cas d'espèces basés sur des présomptions d'un tribunal et l'instauration de récépissé lors des contrôles d'identité.

SYNERGIE-OFFICIERS salue la lucidité et le courage politique des Ministres de l'Intérieur successifs qui ont rejeté cette proposition aberrante et absurde qui aurait considérablement affaibli l'autorité de l'Etat sur un fond nauséeux de stigmatisation des policiers qui eux représentent la diversité.

SYNERGIE-OFFICIERS, qui a initié le combat contre cette idée délirante, avait prévenu que sa réalisation entrainerait une démobilisation massive des forces de l'ordre avec des résultats désastreux immédiats.

SYNERGIE-OFFICIERS s'opposera par tous les moyens à l'instauration d'une telle mesure dont le fondement réside avant tout dans le clientélisme de politiques aux abois adeptes du communautarisme au détriment des représentants de l'autorité républicaine, déjà durement exposés, qui paient durement leur engagement au service de nos concitoyens.

Le Bureau National